

Paris, le 5 octobre 2010

RALLYE

Résultat du paiement du dividende en actions

Le conseil d'administration du 6 septembre 2010 a décidé la mise en distribution d'un acompte sur dividende d'un montant de 0,80" par action au titre de l'exercice 2010. Cet acompte pouvait au choix de l'actionnaire être perçu en actions nouvelles de la société. Le prix d'admission des nouvelles actions a été fixé à 23,08 euros, correspondant à 90% de la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant le 6 septembre diminué du montant du dividende.

85,02% des droits ont été exercés en faveur du paiement en actions.

Cette opération permet à Rallye de renforcer ses fonds propres de 28,9 millions d'euros, par la création de 1 251 109 actions nouvelles dont la livraison et l'admission aux négociations sur Euronext Paris interviendront le 7 octobre 2010.

Ces actions nouvelles porteront jouissance au 1er janvier 2010 et seront assimilées aux actions en circulation de la société.

Le paiement du dividende en numéraire s'élève à 5,1 millions d'euros. Il sera versé le 7 octobre 2010.

Calendrier :

Mercredi 13 octobre 2010 (après bourse) : Chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2010

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site internet de la société : www.rallye.fr

Contact :

Didier CARLIER
+33 (0) 1 44 71 13 73